

**EN RÉFÉRANT  
UN AMI !**

**— EMPOCHE —  
PLUS DE  
1000\$**



**25\$**

en carte cadeau si ta  
référence est embauchée



**500\$**

si ta référence reste  
*plus de 3 mois*



**500\$**

si ta référence reste  
*plus de 6 mois*

**PROFIL**

PROGRAMME  
DE RÉFÉRENCIEMENT  
[olymel.ca/profil](http://olymel.ca/profil)



On nourrit le monde



---

## Table des matières

Introduction	3
But du programme	3
Conditions d'admissibilité du référant	3
Procédure	3
Qualification d'un candidat	3
Règles de conduite	4
Éthique	4
Activités de recrutement	4
Récompenses	4
Prime de référencement	5
Affectation des récompenses	5
Début et durée du programme	5
Informations	5
Modifications au programme	5
Formulaire de référencement d'un candidat	6
À l'usage du service des ressources humaines	7



---

## Introduction

Nous sommes fiers de la contribution quotidienne de nos 15,000 employés à soutenir notre mission : **Ensemble, on nourrit le monde**. C'est pourquoi, nous croyons que nos employés sont de fiers ambassadeurs de notre organisation et peuvent soutenir nos activités d'acquisition et de fidélisation de nouveaux talents. Telle est la raison d'être de notre **PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT**.

---

## But du programme

Recruter de nouveaux talents susceptibles d'occuper des postes de cols bleus ou cols blancs permanents au sein de l'organisation.

---

## Conditions d'admissibilité du référant

Le programme s'adresse à :

- Tous les employés d'Olymel occupant des postes de cols bleus qu'ils soient permanents, temporaires ou occasionnels.
- Tous les employés permanents d'Olymel occupant des postes de cols blancs, qu'ils soient permanents, temporaires ou occasionnels, à l'exception des employés du département des ressources humaines. Malgré ce qui précède, l'employé cadre participant à la décision relativement à l'embauche, à la rétention ou à la fidélisation d'un candidat à l'égard d'un poste ne pourra recevoir une récompense en vertu du présent programme pour une référence soumise à l'égard de ce poste.

---

## Procédure

- 1) Afin de référer une candidature, le référant doit avoir complété et remis le **Formulaire de référencement d'un candidat** au Service des ressources humaines de son établissement. Il est également possible de compléter le formulaire en ligne en se rendant à l'adresse suivante : [olymel.ca/profil](http://olymel.ca/profil)
- 2) La personne référée atteste du nom de son référant :
  - a) lors de l'envoi de son curriculum vitæ ou,
  - b) lors de son embauche et,
  - c) en signant le formulaire de référencement complété par l'employé qui l'a référé.
- 3) Les employés (référant) ne pourront se prévaloir des dispositions du programme si l'une ou l'autre des conditions suivantes s'applique :
  - a) Le candidat est déjà à l'emploi d'Olymel à un poste permanent, temporaire, occasionnel, d'étudiant, de consultant ou de sous-traitant.
  - b) Le candidat a été recommandé par une agence de placement.
  - c) Le candidat référé a travaillé pour Olymel dans les douze (12) mois précédant l'embauche ou la référence.

---

## Qualification d'un candidat

Tous les candidats retenus doivent répondre aux critères suivants :

Les candidats doivent satisfaire aux exigences du poste à pourvoir.

Les candidats doivent réussir le processus de recrutement et d'embauche.



## Règles de conduite

Afin de satisfaire aux exigences en matière de confidentialité des renseignements relativement aux candidats, aucun commentaire ne sera transmis à l'employé qui a soumis un référencement sur les raisons pour lesquelles un candidat n'a pas été retenu. Il en est de même du suivi de sa candidature à toute étape du programme.

## Éthique

Dans l'application des dispositions du **PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT**, les employés réfèrent des candidats qui contribueront au succès d'Olymel par leurs compétences, leurs valeurs et leur engagement.

## Activités de recrutement

Toute activité de recrutement au nom d'Olymel, que ce soit par les journaux, les réseaux sociaux ou toutes autres activités ou outils de recrutement, est la stricte responsabilité d'Olymel et doit être fait par une personne autorisée par Olymel.

## Récompenses

Le programme de récompenses a pour but :

- de reconnaître et remercier la contribution de nos employés dans le référencement de candidats qui contribueront au succès d'Olymel;
- de fidéliser les futurs employés.



# PROFIL



## 25\$

en carte cadeau si ta  
référence est embauchée



## 500\$

si ta référence reste  
plus de 3 mois



## 500\$

si ta référence reste  
plus de 6 mois

---

## Prime de référencement

### Postes cols bleus et cols blancs

Les primes de référencement (moins les retenues légales applicables) du **PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT** sont attribuées de la façon suivante :

- a) L'employé qui a référé un candidat (le référant) doit être à l'emploi d'Olymel lors de l'octroi de la prime.
- b) Une carte cadeau d'une valeur de 25\$ dès l'embauche du candidat référé.
- c) Un montant de **500\$** sera éligible pour le référant si le candidat référé effectue trois (3) mois de service continu.
- d) Un montant additionnel de **500\$** sera éligible pour le référant lorsque le candidat référé aura complété 6 mois de service continu.
- e) Le versement de la prime sera effectué dans un délai maximum d'un mois de l'éligibilité.
- f) La notion de Service Continu signifie la durée ininterrompue pendant laquelle l'employé est lié à l'employeur par un contrat de travail.

Toute autre forme d'étalement de la prime peut être envisagée par le Service des ressources humaines de chaque établissement.



### Deux étapes simples :

- 1 Compléter le **formulaire**
- 2 Remettre le **formulaire** + **CV** de ton futur collègue au service des RH

---

### Affectation des récompenses

Les primes seront affectés au Service, ou à l'établissement, pour lequel le candidat fut recommandé et embauché.

---

### Début et durée du programme

Le **PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT** est en vigueur sur une base annuelle et ce, à moins d'avis contraire.

---

### Informations

Les employés peuvent communiquer avec leur Service des ressources humaines pour toute question relative au programme.

---

### Modifications au programme

Olymel se réserve le droit, en tout temps, de modifier, abolir ou suspendre le programme ou l'une ou l'autre de ses dispositions.

Titre d'emploi

Établissement

### INFORMATION SUR LE CANDIDAT RÉFÉRÉ

Prénom

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

### LA CANDIDATURE EST SOUMISE PAR

Nom de l'employé(e)

N° de l'employé(e)

Établissement

Le curriculum vitae est joint au présent formulaire    oui     non

### SIGNATURES

Employé(e) qui réfère la candidature

Date

Heure

Candidat référé

Date

### ENGAGEMENT ET RECONNAISSANCE DU RÉFÉRANT

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les termes et conditions du programme de référencement et reconnais et accepte, d'une part, que le processus de traitement des candidatures est strictement confidentiel et, d'autre part, qu'Olymel ne me donnera aucune information de quelque nature que ce soit concernant un candidat que j'aurai référé, mis à part sa durée de service, mais uniquement pour les fins de déterminer mon droit à recevoir des primes de référencement, ou tout autre candidat référé par quiconque et, en conséquence, renonce à demander toute telle information.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'employé(e) \_\_\_\_\_

---

Réception du formulaire au service des RH

---

Date

Heure

### ADMISSIBILITÉ ET RÉSULTATS DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Le titre d'emploi est inclus dans les titres d'emploi ciblés par le **PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT**

oui  non

Le candidat est admissible

oui  non

---

La candidature est retenue et l'embauche s'est faite le (date)

### PROGRAMME DE RÉCOMPENSES

---

Prime de référencement : un montant de 500\$ est remis à :

---

Date

---

Un montant additionnel de 500\$ est remis à :

---

Date

---

Approbation du SRH :

---

Date

**CHOISIS  
TON COLLÈGUE !**

**- EMPOCHE -  
PLUS DE  
10000\$**

**PROFIL**

PROGRAMME  
DE RÉFÉRENCEMENT  
[olymel.ca/profil](http://olymel.ca/profil)



On nourrit le monde